



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	12
POUVOIRS	7
NOMBRE D'ABSENTS	15
NOMBRE DE VOTANTS	19
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 20 février 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTRON,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÔCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Benoît DELATOCHE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Patrick LAFAYE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORÊTS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX.

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental.

Délibération n° : **2026-D-20**

Objet : **Cotisations 2026 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG)**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Délibération n° : **2026-D-20**

Objet : **Cotisations 2026 à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG)**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

La Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) regroupe les Centres de gestion de la fonction publique territoriale et constitue une instance de représentation, de coordination et de mutualisation à l'échelle nationale.

Elle assure notamment :

- la représentation des Centres de gestion auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels,
- l'animation du réseau national des CDG,
- le partage d'expertises juridiques, statutaires et techniques,
- la conduite de travaux communs et la production d'outils au bénéfice des établissements membres.

L'adhésion à la FNCDG permet au Centre de gestion de bénéficier d'un appui technique renforcé, de participer aux réflexions nationales relatives à la fonction publique territoriale et de contribuer à la défense des intérêts du réseau des CDG. Il apparaît donc stratégique pour le Centre de gestion d'adhérer à cette fédération.

Cette adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé conformément aux règles définies par la FNCDG, soit 7 551 € pour 2026.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver l'adhésion et les renouvellements ultérieurs à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG),
- d'inscrire une somme de 7 511 € au budget prévisionnel 2026, à l'article 6281 – « concours divers (cotisations) », nécessaires au paiement de la cotisation annuelle correspondante,
- d'autoriser son versement,
- d'autoriser le Président à représenter le Centre de gestion au sein de la FNCDG et à désigner, le cas échéant, les représentants appelés à siéger dans ses instances,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la formalisation de l'adhésion et son renouvellement.

Les membres du Bureau réunis en date du 19 février 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion et les renouvellements ultérieurs à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG),
- D'inscrire une somme de 7 511 € au budget prévisionnel 2026, à l'article 6281 – « concours divers (cotisations) », nécessaires au paiement de la cotisation annuelle correspondante,
- D'autoriser son versement,
- D'autoriser le Président à représenter le Centre de gestion au sein de la FNCDG et à désigner, le cas échéant, les représentants appelés à siéger dans ses instances,

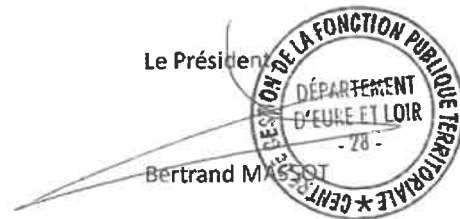
Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260309-2026_D_20-DE

- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la formalisation de l'adhésion et son renouvellement.



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

De la publication le :

10 MARS 2026

11 MARS 2026

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET